

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 10 MARS 2026

### DÉLIBÉRATION N° B\_2026\_27

### PROGRAMME D'ANIMATIONS 2026 ANNEE INTERNATIONALE DU PASTORALISME

Date de la convocation  
03/03/2026

**Le 10 mars 2026 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		R NICOUX	x		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
<b>TOTAL = 6 x 2 voix chacun</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>4</b>

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b>	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN	x		
<b>23</b>	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry					
<b>87</b>	LARDY Brigitte		B POUYAUD			
	<b>TOTAL = 6 x 2 voix chacun</b>	<b>1</b>	<b>2</b>		<b>3</b>	<b>6</b>

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>HCC</b>	BRUGERE Philippe	x				
<b>VMM</b>	SAVIGNAC Sylvie		C HORNEBECK	x		
<b>CGS</b>	NICOUX Renée	x				
<b>PV</b>	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	<b>TOTAL = 4 x 1 voix chacun</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>4</b>	<b>4</b>

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b>	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	x				
<b>23</b>	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
<b>87</b>	LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	x		
	<b>TOTAL = 8 x 1 voix chacun</b>	<b>3</b>	<b>2</b>		<b>5</b>	<b>5</b>
	<b>TOTAL EPCI et communes</b>	<b>6</b>	<b>3</b>		<b>9</b>	<b>9</b>

**Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

## **CODE PROJET : 1305**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 2- Millevaches**

#### **Orientation 15. Stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

#### **Mesure 21 : Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement**

### **Contrat de Parc 2023-2026 : Fiche action 4.5 Valorisation des productions du territoire**

#### **Le rapporteur, Geneviève Barat, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;  
Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;  
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;  
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;  
Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;  
Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;  
Considérant :  
- La proclamation de l'Assemblée générale des Nations Unies instituant l'année 2026 comme « Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux ».  
- que les éleveurs pastoraux se consacrent à l'exploitation de leurs troupeaux, contribuent à la sécurité alimentaire et sont les détenteurs d'un patrimoine culturel diversifié ainsi que de connaissances locales et autochtones, préservant ainsi les écosystèmes dans le monde entier et localement sur le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.  
- La stratégie agricole du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin en particulier dans le domaine pastoral

#### **Contexte :**

En juin 2020, la France reconnaît la transhumance (pratiquée par les bergers et les éleveurs) au patrimoine culturel immatériel. Le 15 mars 2022, les Nations Unies ont proclamé l'année 2026 « année internationale des Parcours et des Éleveurs » : International Year of Rangelands and Pastoralists (IYRP). A la suite de cela, en décembre 2023, l'UNESCO reconnaît la transhumance comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

L'année dédiée permet de faire le lien entre l'ensemble des thématiques liées au pastoralisme : le lien aux écosystèmes, la culture, les connaissances traditionnelles, le maintien des pâturages, la croissance économique des pratiques extensives. L'objectif est de sensibiliser la population aux bénéfices apportés par le pastoralisme, mais aussi aux défis auxquels est confronté le secteur de l'élevage extensif.

L'inscription du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin comme acteur local de l'année du pastoralisme, vise par ailleurs des actions de valorisation en faveur des professionnels, en rebond aux tables rondes pastorales tenues le 7 novembre 2025 à Royère de Vassivière en partenariat avec l'APML.

## Description du projet :

---

Les tables rondes sur le pastoralisme de fin 2025 ont permis l'amorce d'une programmation d'animations pour 2026 avec différents partenaires (Chambres d'agricultures, APML, collectivités, éleveurs, groupements pastoraux, ...). L'ensemble de la démarche sollicite de nombreux acteurs du territoire et des partenariats sont prêts à être conclus avec notamment :

- la Scène Nationale d'Aubusson,
- Le château du Toulondit,
- Lainamac,
- Felletin Patrimoine Environnement,
- Haute-Corrèze Communauté,
- APML,
- CEN Nouvelle-Aquitaine,
- Pays d'Art et d'Histoire des Hautes-Terres corréziennes et de Ventadour,
- Musée Marius VAZELLE,
- la baleine du mont,
- CIAP Vassivière,
- Médiathèques et cinémas du Parc,
- ...

L'objectif du programme d'animations est de porter à connaissance du grand public des métiers, du travail des bergers et des éleveurs dont les pratiques sont considérées comme pastorales. Pour cela, projections, expositions, spectacles, ateliers, conférences, stands, marchés, animations grand public et scolaire, échanges (...) trouveront leur place dans un programme détaillé à paraître via l'Agenda des animations du Parc (édition annuelle) et sur des plateformes de communications dédiées à l'année du pastoralisme.

La programmation d'animations se veut s'étendre sur l'ensemble de l'année (mars à décembre).

Les programmes courants du Parc ont été réorientés partiellement pour intégrer le prisme du pastoralisme. Les budgets consacrés sont ceux des programmes délibérés par ailleurs. Il s'agit en particulier des programmes suivants :

- Animation grand public : 5 Mardis du Parc en juillet et août sur 8 mardis  
2 vendredis sur 11 en juillet et août
- Programme Grands prédateurs : 5 journées d'animations créées
- Programme culturel : deux spectacles en partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson  
- 3 ateliers recettes de cuisines traditionnelles.
- Programme agroécologie : concours agricole « parcours » - coanimation avec l'APML

Par ailleurs l'édition de l'agenda des animations 2026 intégrera le programme pastoral.

Parallèlement, un budget spécifique complémentaire consacré à l'année du pastoralisme à hauteur de 8 000 € est prévu. Il s'agit de ligne du contrat de Parc 2025 non consommée. Le taux d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 32,4%. Ce budget permet de proposer un programme complémentaire via des prestations. Il s'agit pour exemple :

- de proposer des journées techniques (3 à 4) entre éleveurs ouvertes à d'autres acteurs agricoles et au grand public,
- des projections de films (acquisition des droits de diffusion) auprès du grand public (en cinéma, au CIAP de Vassivière, à la Baleine du Mont, à la Ferme de Lachaud, ...),
- l'organisation de bingo des viandes
- l'organisation de visites organisées d'estives auprès du grand public,

- la tenue d'un stand (achat de produits marqués Parc) sur les marchés dans les Villes Portes

Par ailleurs, Haute-Corrèze Communauté et le Musée Marius VAZELLE de Meymac ont pour projet la création d'une exposition sur le thème du pastoralisme. Une sollicitation d'aide financière en cours de finalisation devrait être portée auprès du Parc. Au regard de l'enveloppe financière dédiée au pastoralisme (8 000 €), le Parc peut raisonnablement étudier une subvention à hauteur de 1 000 €.

L'aperçu global du calendrier des animations et le budget prévisionnel spécifiquement allouée à l'année du pastoralisme associé sont les suivants :

Mois 2026	Dates prévisionnelles	Intitulé d'animation	Budget (Pastoralisme en Bleu)
Mars	21-mars	A telier cuisine Château de Toulondit	Programme culturel (délibéré)
Avril		Journée technique éleveurs APML	600 euros
		Projection HCC	0 euros
Mai/ Juin	mi-juin	Demi-journée éthologue	Programme Grands Prédateurs
		Journée technique éleveurs APML	600 euros
		Concours parcours Corrèze	1300 euros
		Projection HCC	0 euros
		A telier cuisine Meymac	Programme culturel (délibéré)
		Journée technique éleveurs APML	600 euros
		Projection films en public ( CIAP, Baleine du Mont )	150 euros
		Bingo des viandes Treignac	500 euros
Juillet-aout		Exposition Musée Marius Vazeilles	1000 euros (subvention)
		Projection HCC	/
Juillet	10-juil	A telier cuisine Felletin	Programme culturel (délibéré)
		à la tourbière des Recours	à définir - N2000 ?
		Projection ferme de Lachaux	200 euros
		Mardi maison du Parc : Au temps des petites bergères et des petits pâtres	Programme Animations Grand Public (délibéré)
	Fin Juillet	Priauré de la côte : chiens de protection	Programme Grands Prédateurs
		Mardi maison du Parc : la fisane de la bergère	Programme Animations Grand Public (délibéré)
		Visite estives Corrèze	425 euros
		Journée technique éleveurs APML	600 euros
	26-juil	Faites des bergères	/
	30-juil	A péro art et histoire visite guidée	/
Aout		Mardi maison du Parc : A telier feutre	Programme Animations Grand Public (délibéré)
		Mardi maison du Parc : La chèvre bourru, duo de contes et musiques du bestiaire limousin	Programme Animations Grand Public (délibéré)
		Mardi maison du Parc : "Imprime-moi un mouton" Approche artistique du pastoralisme et du paysage	Programme Animations Grand Public (délibéré)
		Projection ferme de Lachaux	200 euros
		Visite estives Corrèze	425 euros
	Fin Aout	Projection films en public (Maison du Parc)	200 euros
	Fin Aout	Bingo du parc +marché de Royère-de-Vassivière	/
		Vendredi de la nuit : Astronomie poétique	Programme Animations Grand Public (délibéré)
Septembre		Demi-journée éthologue	Budget Jessica
		Projection HCC	
		Animaglyphes	Budget Fanny à déterminer
		Projection films en public (CIAP, Baleine du Mont )	200 euros
		Bingo des viandes Felletin	500 euros
Octobre		Sommet de l'élevage	Programme MOH IPAMAC (programme agroécologie)
	24,25,26 Octobre	Sortie de résidence Stella	Programme culturel (délibéré)
		Stand Journée de la Laine	Programme Agroécologie
		Conférence journée de la laine	Programme Agroécologie
Novembre		Veillée art et histoire	Programme Agroécologie
Décembre		Lectures à la médiathèque Felletin : Récits métiers éleveurs	Programme Agroécologie
Fin du printemps		Impression et diffusion des fiches recettes (programme culturel) pour diffusion sur les marché, bingo des Viandes, ...)	500 euros

Total Dépenses spécifiques année du pastoralisme

8000 € TTC

**Budget prévisionnel et plan de financement spécifique à l'année du pastoralisme (hors programmes courants) :**

Dépense		Recettes		
		Financeurs	Taux	Montants
Programme d'animations (prestations)	7 000 €	Région Nouvelle Aquitaine (contrat de Parc 2025)	32,40%	2 268 €
		Autofinancement	67,60%	4 732 €
Subvention Projet d'exposition HCC	1 000 €	Autofinancement	100%	1 000 €
<b>Total Autofinancement</b>			<b>72%</b>	<b>5 732 €</b>
<b>Total</b>	<b>8 000 €</b>		<b>100%</b>	<b>8 000 €</b>

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider les actions proposées pour le programme d'animations dédiées à l'année du pastoralisme 2026 ;
- de valider le plan de financement associé ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
  - procéder à une mise en concurrence publique en vue de retenir les prestataires actions ;
  - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de valider les actions proposées pour le programme d'animations dédiées à l'année du pastoralisme 2026 ;
- de valider le plan de financement associé ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
  - procéder à une mise en concurrence publique en vue de retenir les prestataires actions ;
  - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;

- effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	2		4
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		8	14	15		

**La délibération est approuvée à la majorité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le  
Et qu'elle a été affichée le



Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 019-251900130-20260310-B\_2026\_27-DE